

DE L'"OREILLE DE GAÏA" À CIPIÈRES

Henri GEIST

Parmi les constructions rurales en pierres sèches bâties aux XVIII^e et XIX^e siècles, les aires de battage méritent une attention particulière. Celles-ci sont des surfaces planes pavées ou empierrées, parfois aménagées près d'une habitation mais plus souvent près d'une grange. Leur superficie est variable, de 30 à 100 m² environ, mais elle peut atteindre parfois presque 400 m² comme à Autreville à Coursegoules (06). On trouve également des aires de plus grandes dimensions (4 à 600 m²) un peu à l'écart des maisons dans des secteurs où la surface agricole moissonnée est importante. Les sites choisis pour la construction de ces aires sont généralement surélevés, éventés, sur des terrains au relief souvent tourmenté qui nécessitent des aménagements.

Le vaste terroir agricole des XVIII^e et XIX^e siècles de Cipières nous donne un remarquable exemple de ce type de construction d'aspect monumental (phot. A). A 925 mètres à vol d'oiseau du village de Cipières, une structure circulaire en pierres sèches couronne un monticule dominant d'une dizaine de mètres les terres environnantes. La déclivité importante de la pente sur un versant de la butte choisie a contraint à un soutènement de cette

pente afin de créer, par un nivellement, une surface plane la plus vaste possible dont le diamètre mesure environ 15 à 20 mètres (fig. 3).

La figure 1 propose une représentation de la butte avant son aménagement. Une pente à 15° environ aboutit à un sommet relativement plat, accidenté, rocheux (calcaire du Jurassique moyen à faciès dolomitique), s'abaissant brusquement, sur quelques mètres, sur une pente à environ 70° qui diminue ensuite à environ 35°.

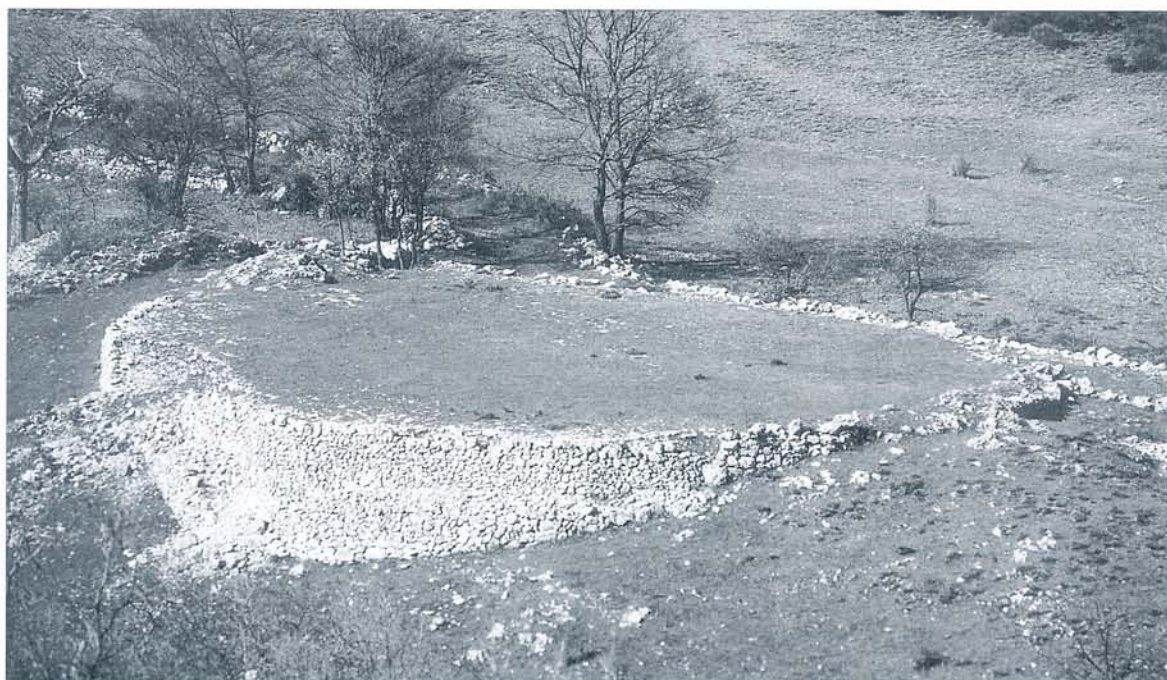
La figure 2 reconstitue le processus de construction de l'aire de battage.

A) Nivellement et épierrage du sommet de la butte à partir du niveau supérieur de la pente à 15° sur laquelle sera aménagé un large chemin d'accès.

B) Epierrage de l'ensemble de la butte.

C) Avec les pierres recueillies, élévation d'un mur de soutènement, avec un fruit, en une seule ligne de pierres petites et moyennes superposées à partir du niveau inférieur de la pente à 70°, à sa rupture à 35° (hauteur apparente du mur : 2,20 m).

Ce mur suit ensuite toute la circonférence de la plate-forme avec une élévation variable



Phot. A - Aire de battage de Cipières.

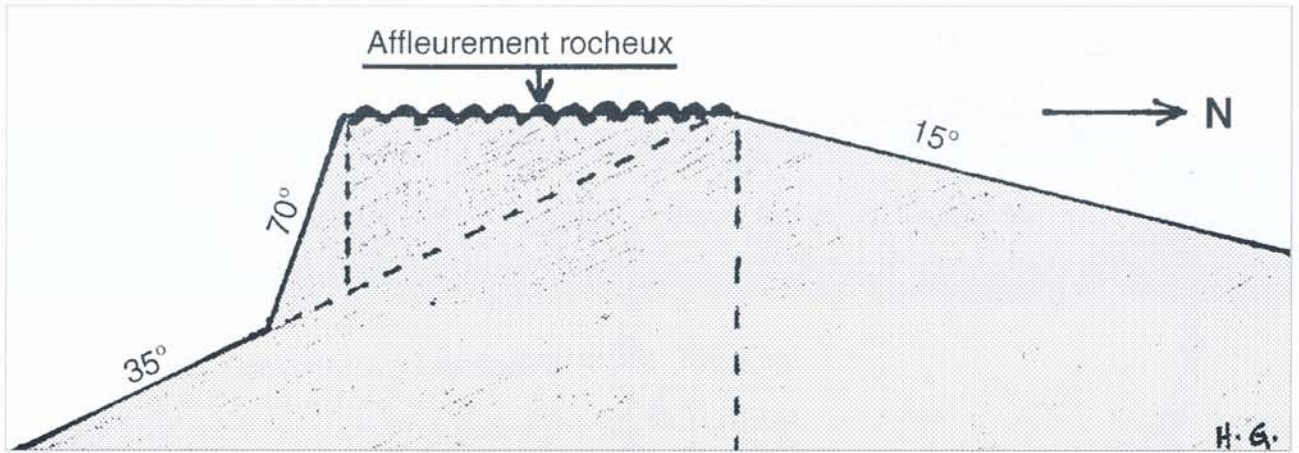


Fig. 1 - Aire de battage de Cipières : coupe schématique théorique du monticule avant la construction.

adaptée aux différentes inclinaisons du terrain pour atteindre le sommet de la butte. Sur la pente à 15°, le mur n'est qu'un muret de 0,50 m de hauteur.

D) A 1 m de distance du mur, sur la pente à 35°, élévation d'un autre mur, avec un fruit, en une seule ligne de pierres superposées de 1,50 m de hauteur maximum, venant ainsi renforcer l'assise du premier mur sur la plus forte pente où il est le plus haut. Ce mur de renfort décroît de hauteur en remontant la pente et il s'arrête où il est devenu inutile.

E) Blocage de pierres de 1 m d'épaisseur entre les deux murs.

F) Entre le premier mur et la pente à 70°, remplissage de pierrailles assurant le drainage de la terre et la résistance du mur de soutènement. Ce remplissage indispensable se conjugue avec l'épierrement. Il faut remarquer également que, très souvent et dans la mesure du possible, un affleurement rocheux est utilisé comme assise d'un mur, ce qui donne parfois à une structure une forme singulièrement géométrique.

G) Enfin, la plate-forme achevée est pavée

avec de petites pierres brutes plus ou moins plates de 10 à 30 cm de côté.

RÉFLEXIONS SUR DEUX TYPES ANALOGUES DE CONSTRUCTIONS EN PIERRES SÈCHES (Aire de battage de Cipières et structure dite "Oreille de Gaïa")

En comparant les constructions ovales en pierres sèches de Tourrettes-sur-Loup et de Cipières, on remarquera que ces deux structures ont des points communs :

- 1°/ Toutes les deux sont situées dans une zone qui fut très agricole.
- 2°/ Toutes les deux sont installées sur une proéminence où affleure le substratum rocheux et qui présente deux versants dont l'un en pente forte et l'autre en pente faible.
- 3°/ Toutes les deux ont un mur circulaire dont le sommet, sur toute la circonférence, est au même niveau, arrêté par une rangée de pierres moyennes et dont la base s'élève progressivement pour rejoindre le sommet. Le mur a donc une hauteur variable décroissante du niveau

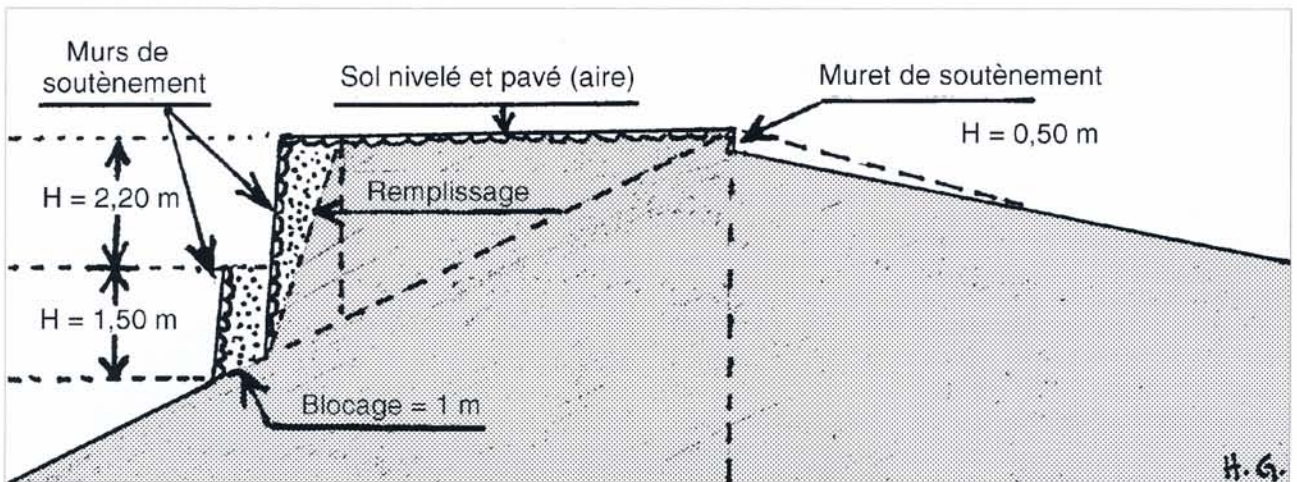


Fig. 2 - Aire de battage de Cipières : coupe schématique théorique du monticule après la construction de l'aire.

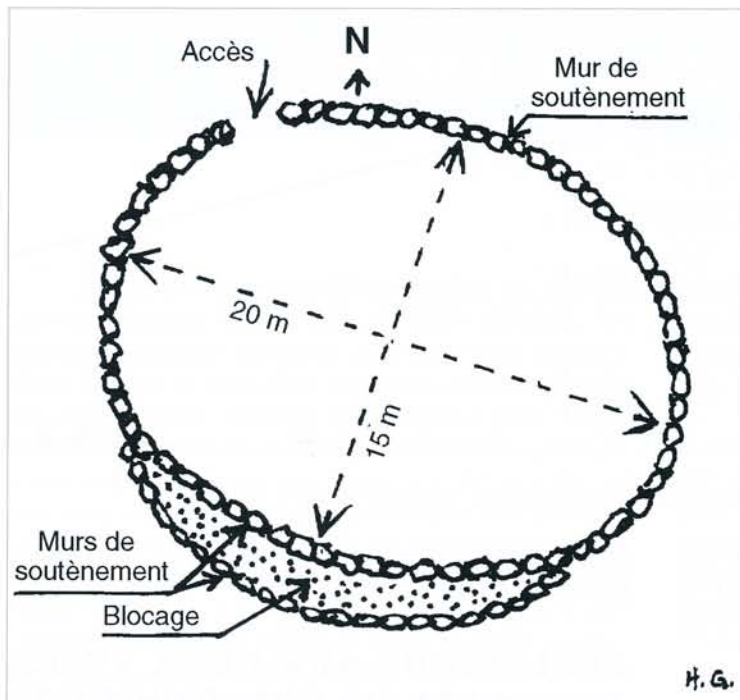


Fig. 3 - Plan schématique de l'aire de battage de Cipières.

inférieur au niveau supérieur.

4°/ Toutes les deux sont constituées d'un mur à un seul parement avec remplissage intérieur de pierraille, ce qui est spécifique au mur de soutènement. Dans ce cas, l'importance du remplissage est associée à un épierrement.

A l'"Oreille de Gaïa", celui-ci est contenu à l'intérieur par un muret de 0,50 m de hauteur. A Cipières, l'épierrement est au niveau du pavage.

5°/ Toutes les deux sont accessibles, de la base au sommet, par un chemin de charroi ou de bêtes de somme.

6°/ Toutes les deux ont un mur qui, par endroits, a son assise sur le rocher en affleurement.

7°/ Toutes les deux ont un mur monté avec un tout venant de petites et moyennes pierres

brutes locales disposées les unes sur les autres dans un mélange qui ne présente aucune superposition régulièrement litée.

8°/ Toutes les deux ont, sur un côté, un aspect monumental qui découle de la topographie et qui donne comme plus grande élévation du mur une hauteur dépassant 2 m et n'excédant pas 3 m.

REPÈRE CADASTRAL

Les cadastres de 1844 et de 1842 indiquent respectivement dans le quartier des "Virettes", à Tourettes-sur-Loup, une aire de 240 m² et dans le quartier des "Combes", à Cipières, une aire de 530 m². Ces superficies correspondent, à quelques mètres carrés près, aux surfaces où sont installées les constructions actuelles. A noter également que sur ces cadastres, les aires figurent dans la catégorie "sols de propriétés bâties".

CONCLUSION

Les deux structures en pierres sèches de Tourettes-sur-Loup et de Cipières peuvent nous apporter deux enseignements :

1°/ Que le type de construction de Cipières est d'une facture courante reconnue comme une aire de battage qui était toujours utilisée en 1930.

2°/ Que le type de construction de Tourettes-sur-Loup est d'une facture similaire à celle de Cipières et que, si la fonction de l'"Oreille de Gaïa" a été longtemps indéfinissable, celle de Cipières vient parfaitement la préciser.

Enfin, certains de ces ouvrages caractéristiques et spectaculaires méritent d'être protégés car ils sont les témoins d'une activité agricole disparue.

Une erreur technique étant intervenue lors de l'impression des illustrations de l'article de Georges Vindry, "La chapelle St-Pons à Escagnolles", dans le n° 3 d'Archéam, nous publions ci-contre la rectification du dessin défectueux.

